
Procès-verbal de la séance du Bureau du 4 juin 2012

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président		(p.	5)
Désignation d'un secrétaire de séance		(p.	5)
Appel nominal		(p.	5)
Adoption du procès-verbal du Bureau du 26 mars 2012		(p.	5)
N° B-2012-3268	<i>Décines Charpieu - Accessibilité au site du Montout - Accès Sud - Elisée Reclus - Acquisition d'un terrain d'une superficie approximative de 223 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée BN 45 située 31, rue Michel Servet appartenant à M. Philippe Baille - Abrogation de la décision n° B-2012-3063 du Bureau du 26 mars 2012 -</i>	(p.	5)
N° B-2012-3269	<i>Décines Charpieu - Accessibilité au site du Montout - Accès Sud - Elisée Reclus - Acquisition d'un terrain d'une superficie approximative de 223 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée BN 45 située 31, rue Michel Servet et appartenant à M. Philippe Baille -</i>	(p.	5)
N° B-2012-3270	<i>Chassieu - Décines Charpieu - Accessibilité au site du Montout - Accès Sud - Indemnisation pour éviction agricole et rupture anticipée de bail concernant les parcelles CH 20 et CH 204 situées à Chassieu, BO 22, BO 23, BP 17, BP 23, BP 29, BP 35, BP 37 et BP 40 situées à Décines Charpieu pour une surface de 67 468 mètres carrés et exploitées par M. Gérard Hernandez - Approbation d'une convention -</i>	(p.	5)
N° B-2012-3271	<i>Poleymieux au Mont d'Or - Pusignan - Accessibilité au site du Montout - Parking des Panettes - Indemnisation pour éviction agricole et rupture anticipée de bail concernant les parcelles cadastrées YB 1, YB 2 et YB 3, pour une surface de 16 551 mètres carrés et exploitées par le groupe agricole d'exploitation en commun (GAEC) de la Gaité représentée par Mme Christine Vidon - Approbation d'une convention -</i>	(p.	5)
N° B-2012-3272	<i>Bron - Acquisition des lots n° 413 et 563 du bâtiment B de la copropriété Le Terrailon situé 14, rue Hélène Boucher et appartenant à M. Tahsin Aktas -</i>	(p.	5)
N° B-2012-3273	<i>Corbas - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 17, route de Saint Symphorien d'Ozon et appartenant aux conjoints Darcieux -</i>	(p.	5)
N° B-2012-3274	<i>Décines Charpieu - Acquisition d'une parcelle de terrain située 7 bis, rue Combabillon et appartenant aux époux Revy -</i>	(p.	5)
N° B-2012-3275	<i>Feyzin - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle de la rue du Docteur Long et de la route de Lyon, appartenant à la SCI Les Rives du Parc -</i>	(p.	5)
N° B-2012-3276	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Acquisition à la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence de l'emprise des terrains formés des parcelles BC 175, BC 216 et BC 220, situées rue Denuzière et rue Casimir Perrier -</i>	(p.	5)
N° B-2012-3277	<i>Meyzieu - Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire de l'esplanade Itzhak Rabin -</i>	(p.	7)
N° B-2012-3278	<i>Meyzieu - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 78, rue de la République et appartenant à la Commune -</i>	(p.	5)

N° B-2012-3279	<i>Saint Genis Laval - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 44, rue de la Paix et appartenant à l'indivision Figliolini-Debard -</i>	(p. 5)
N° B-2012-3280	<i>Saint Genis les Ollières - Acquisition d'une parcelle de terrain située 8-10, rue André Sartoretti et appartenant à M. Jean-Jacques Sartoretti -</i>	(p. 5)
N° B-2012-3281	<i>Saint Genis les Ollières - Acquisition d'une propriété située 4-6, rue André Sartoretti et appartenant aux conjoints Buffin-Giraud -</i>	(p. 6)
N° B-2012-3282	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Mendillonne - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles cadastrales situées avenue du 2ème Spahis - chemin de la Mendillonne et appartenant à la SAS Beylat Aménagement -</i>	(p. 6)
N° B-2012-3283	<i>Vaulx en Velin - Acquisition d'un ensemble immobilier situé 88, rue Jacquard et appartenant à M. Nourdine Daoussi -</i>	(p. 6)
N° B-2012-3284	<i>Villeurbanne - Acquisition des lots 30 et 17 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, rue Jean Bourgey et appartenant aux conjoints Jacqueline Pradelle et Marie-Françoise Morin -</i>	(p. 6)
N° B-2012-3285	<i>Villeurbanne - Acquisition d'un immeuble situé 165, route de Genas et appartenant à l'indivision Di Pasquali -</i>	(p. 6)
N° B-2012-3286	<i>Transfert de propriété, sans indemnité, de matériel informatique de la Communauté urbaine de Lyon à la direction interdépartementale des routes Centre-Est - Approbation d'une convention -</i>	(p. 7)
N° B-2012-3287	<i>Bron - Cession, à M. Tahsin Aktas des lots n° 1212, 1122 et 1402 du bâtiment D1 de la copropriété Le Terraillon située 11, rue Jules Védrine -</i>	(p. 6)
N° B-2012-3288	<i>Bron - Cession d'un terrain nu, issu des parcelles B 63, B 998, B 1628 et B 1629, situé au 360-362, route de Genas, à l'association dénommée Collectif pour la construction de la mosquée de Bron Terraillon -</i>	(p. 6)
N° B-2012-3289	<i>Genay - Cession à la SCI du Grand Rieux d'une emprise de 11 mètres carrés en vue de l'implantation de l'enseigne Leclerc - Modification de la décision n° B-2010-1840 du Bureau du 11 octobre 2010 -</i>	(p. 6)
N° B-2012-3290	<i>Lyon 7° - Autorisation donnée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de céder un bail à construction à la SAS SERL@Immo et de modifier son terrain d'assiette, dans le parc d'activité Tony Garnier, situé 8, rue Hermann Frenkel -</i>	(p. 6)
N° B-2012-3291	<i>Meyzieu - Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle des rues Mélina Mercouri et Jean-Louis Barrault - Acquisition, à titre gratuit, d'une emprise de terrain située à l'angle des rues Mélina Mercouri et Jean-Louis Barrault appartenant à la maison de retraite publique de Meyzieu -</i>	(p. 7)
N° B-2012-3292	<i>Saint Genis Laval - Revente à la Ville, d'un tènement à usage de station de lavage pour véhicules automobiles situé 62, avenue Maréchal Foch -</i>	(p. 6)
N° B-2012-3293	<i>Vernaison - Revente à la Commune, d'une maison d'habitation située 283, rue Port Perret et de 6 lots de copropriété dépendants de l'immeuble contigu situé 305, rue Port Perret -</i>	(p. 6)
N° B-2012-3294	<i>Villeurbanne - Déclassement et cession d'une partie du domaine public située rue Francis de Pressensé, à l'angle de la rue Gervais Bussière - Acquisition d'une emprise de terrain située rue Francis de Pressensé, à l'angle de la rue Gervais Bussière, appartenant à la société Kaufman et Broad -</i>	(p. 7)
N° B-2012-3295	<i>Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Reconnaissance du principe de déclassement futur d'une emprise d'environ 4 431 mètres carrés située place Salvador Allende - Autorisation de déposer une demande de permis de construire -</i>	(p. 7)
N° B-2012-3296	<i>Villeurbanne - Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située rue Antoine Primat -</i>	(p. 7)
N° B-2012-3297	<i>Jonage - Echange sans soulte entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune, de diverses parcelles de terrain situées boulevard Louis Pradel et rue de Verdun -</i>	(p. 6)
N° B-2012-3298	<i>Lyon 7° - Déclassement et échange sans soulte de terrains, entre la Communauté urbaine de Lyon et la Compagnie Plastic Omnium, situés rue Henry Vallée et boulevard Jules Carteret -</i>	(p. 7)
N° B-2012-3299	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - La Mulatière - Lyon 9° - Lyon 5° - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon</i>	

	<i>1er - Lyon 2° - Fontaines sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'art public - Autorisation de déposer une déclaration préalable pour l'oeuvre Les lanternes de l'île Barbe à Lyon 9° -</i>	(p. 9)
N° B-2012-3300	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité Nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Décision modificative à la décision n° B-2012-2971 du Bureau du 6 février 2012 -</i>	(p. 9)
N° B-2012-3301	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA HLM Alliade Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 9)
N° B-2012-3302	<i>Conception, réalisation et installation de tous types de panneaux et supports de communication - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3303	<i>Nettoyage mécanique des équipements industriels de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon-Sud - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3304	<i>Fourniture et maintenance du matériel d'inspection télévisée Hydrovidéo - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée sans mise en concurrence avec l'entreprise Hydrovidéo -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3305	<i>Lyon 7° - Parc Blandan - Entités esplanade et douves - Aménagement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3306	<i>Oullins - Restructuration du collecteur Yzeron - Tronçons 1.3 et 1.4 - Construction d'un collecteur d'un diamètre 1 800 millimètres et d'un diamètre 300 millimètres - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3307	<i>Saint Fons - Feyzin - Emissaire du plateau Sud-Est (EPSE) de Lyon - Travaux de construction d'un collecteur visitable sous l'autoroute A7 et la RD 312 - Lots n°1 et 2 - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3308	<i>Marchés communautaires attribués à la Société JC Decaux SA - Avenant collectif de transfert de marchés à la Société JC Decaux Mobilier Urbain devenue JC Decaux France -</i>	(p. 7)
N° B-2012-3309	<i>Prestations de travaux d'imprimerie - Lot n° 2 : travaux d'impression de documents administratifs pour les services communautaires - Autorisation de signer un avenant de transfert du marché au profit de la société COM & GRAPH IMPRESSIONS -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3310	<i>Anneau des Sciences - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études préalables et d'expertises pluridisciplinaires pour la réalisation du tronçon ouest périphérique (TOP) - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Egis France -</i>	(p. 12)
N° B-2012-3311	<i>Lyon 3° - Restructuration du restaurant administratif - Lot n° 3 : déconstruction, maçonnerie - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3312	<i>Poleymieux au Mont d'Or - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à Alliade Habitat, de l'immeuble situé 142, route de la Roche -</i>	(p. 6)
N° B-2012-3313	<i>Concession de licence pour l'exploitation d'une innovation - Approbation d'une convention -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3314	<i>Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - La Mulatière - Lyon 9° - Lyon 5° - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2° - Fontaines sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'art public - Approbation de la convention de mécénat entre Apicil Prévoyance et la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 9)
N° B-2012-3315	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - La Mulatière - Lyon 9° - Lyon 5° - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2° - Fontaines sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'art public - Approbation de la convention de mécénat club des partenaires entre Rhône Saône Développement et la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 9)
N° B-2012-3316	<i>Caluire et Cuire - Protocole d'accord avec M.et Mme Lapeyre - Versement d'une indemnité transactionnelle -</i>	(p. 6)
N° B-2012-3317	<i>Bron - Quartier Parilly - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à l'OPH du Rhône et à la Commune - Approbation de conventions -</i>	(p. 12)

N° B-2012-3318	<i>Décines Charpieu - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Isère, l'OPH du Rhône, Alliade Habitat et la Commune de Décines Charpieu - Approbation de conventions -</i>	(p. 12)
N° B-2012-3319	<i>Grigny - Quartier du Vallon - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution d'une subvention à la Commune - Approbation d'une convention -</i>	(p. 12)
N° B-2012-3320	<i>Lyon - Quartiers de la Duchère, Vergoin, Langlet Santy, Etats-Unis, Mermoz, Guillotière, Gerland, Janin et Jeunet, Moncey, Pentès de la Croix-Rousse, tous quartiers - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à Alliade Habitat, Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, 124 service régie de quartier, ALTM, OPH Grand Lyon Habitat, Régie de quartier Euréqua, Régie de quartier, MJC Laënnec-Mermoz, et Ville de Lyon - Approbation de conventions -</i>	(p. 12)
N° B-2012-3321	<i>Meyzieu - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution d'une subvention à la Commune de Meyzieu - Approbation d'une convention -</i>	(p. 12)
N° B-2012-3322	<i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à Grand Lyon Habitat, Dynacité, Alliade Habitat, Aralis, ABC HLM et la Commune de Vaulx en Velin - Approbation de conventions -</i>	(p. 12)
N° B-2012-3323	<i>Villeurbanne - Quartiers Les Brosses, les Buers, Monod, Saint Jean et Tonkin - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à Alliade Habitat et l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne Est Habitat - Approbation de conventions -</i>	(p. 12)
N° B-2012-3324	<i>Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin et Mme la Vice-Présidente Dounia Besson pour un déplacement à Sétif (Algérie) -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3325	<i>Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Hubert Julien-Laferrrière et Bruno Charles pour une mission à Rio de Janeiro (Brésil) -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3326	<i>Lyon 3° - Restructuration du restaurant administratif - Lot n° 1 : cuisine et restaurant provisoires - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché -</i>	(p. 11)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 4 juin 2012 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Bureau, dûment convoqués le mardi 29 mai 2012 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'Hôtel de Communauté, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Dounia Besson pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Besson vous avez la parole.

(Madame Dounia Besson est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Adoption du procès-verbal

du Bureau du 26 mars 2012

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du Bureau du 26 mars 2012. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

N° B-2012-3268 - Décines Charpieu - Accessibilité au site du Montout - Accès Sud - Elisée Reclus - Acquisition d'un terrain d'une superficie approximative de 223 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée BN 45 située 31, rue Michel Servet appartenant à M. Philippe Baille - Abrogation de la décision n° B-2012-3063 du Bureau du 26 mars 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3269 - Décines Charpieu - Accessibilité au site du Montout - Accès Sud - Elisée Reclus - Acquisition d'un terrain d'une superficie approximative de 223 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée BN 45 située 31, rue Michel Servet et appartenant à M. Philippe Baille - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3270 - Chassieu - Décines Charpieu - Accessibilité au site du Montout - Accès Sud - Indemnisation pour éviction agricole et rupture anticipée de bail concernant les parcelles CH 20 et CH 204 situées à Chassieu, BO 22, BO 23, BP 17, BP 23, BP 29, BP 35, BP 37 et BP 40 situées à Décines Charpieu pour une surface de 67 468 mètres carrés et exploitées par M. Gérard Hernandez - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3271 - Poleymieux au Mont d'Or - Pusignan - Accessibilité au site du Montout - Parking des Panettes - Indemnisation pour éviction agricole et rupture anticipée de bail concernant les parcelles cadastrées YB 1, YB 2 et YB 3, pour une surface de 16 551 mètres carrés et exploitées par le groupe agricole d'exploitation en commun (GAEC) de la Gaité représentée par Mme Christine Vidon - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3272 - Bron - Acquisition des lots n° 413 et 563 du bâtiment B de la copropriété Le Terraillon situé 14, rue Hélène Boucher et appartenant à M. Tahsin Aktas - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3273 - Corbas - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 17, route de Saint Symphorien d'Ozon et appartenant aux conjoints Darcieux - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3274 - Décines Charpieu - Acquisition d'une parcelle de terrain située 7 bis, rue Combabillon et appartenant aux époux Revy - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3275 - Feyzin - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle de la rue du Docteur Long et de la route de Lyon, appartenant à la SCI Les Rives du Parc - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3276 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Acquisition à la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence de l'emprise des terrains formés des parcelles BC 175, BC 216 et BC 220, situées rue Denuzière et rue Casimir Perrier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3278 - Meyzieu - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 78, rue de la République et appartenant à la Commune - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3279 - Saint Genis Laval - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 44, rue de la Paix et appartenant à l'indivision Figliolini-Debard - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3280 - Saint Genis les Ollières - Acquisition d'une parcelle de terrain située 8-10, rue André Sartoretti et appartenant à M. Jean-Jacques Sartoretti - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3281 - Saint Genis les Ollières - Acquisition d'une propriété située 4-6, rue André Sartoretti et appartenant aux conjoints Buffin-Giraud - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3282 - Saint Germain au Mont d'Or - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Mendillonne - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles cadastrales situées avenue du 2ème Spahis - chemin de la Mendillonne et appartenant à la SAS Beylat Aménagement - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3283 - Vaulx en Velin - Acquisition d'un ensemble immobilier situé 88, rue Jacquard et appartenant à M. Nouridine Daoussi - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3284 - Villeurbanne - Acquisition des lots 30 et 17 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, rue Jean Bourgey et appartenant aux conjoints Jacqueline Pradelle et Marie-Françoise Morin - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3285 - Villeurbanne - Acquisition d'un immeuble situé 165, route de Genas et appartenant à l'indivision Di Pasquali - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3287 - Bron - Cession, à M. Tahsin Aktas des lots n° 1212, 1122 et 1402 du bâtiment D1 de la copropriété Le Terrailon située 11, rue Jules Védrine - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3288 - Bron - Cession d'un terrain nu, issu des parcelles B 63, B 998, B 1628 et B 1629, situé au 360-362, route de Genas, à l'association dénommée Collectif pour la construction de la mosquée de Bron Terrailon - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3289 - Genay - Cession à la SCI du Grand Rieux d'une emprise de 11 mètres carrés en vue de l'implantation de l'enseigne Leclerc - Modification de la décision n° B-2010-1840 du Bureau du 11 octobre 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3290 - Lyon 7° - Autorisation donnée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de céder un bail à construction à la SAS SERL@Immo et de modifier son terrain d'assiette, dans le parc d'activité Tony Garnier, situé 8, rue Hermann Frenkel - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3292 - Saint Genis Laval - Revente à la Ville, d'un tènement à usage de station de lavage pour véhicules automobiles situé 62, avenue Maréchal Foch - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3293 - Vernaison - Revente à la Commune, d'une maison d'habitation située 283, rue Port Perret et de 6 lots de copropriété dépendants de l'immeuble contigu situé 305, rue Port

Perret - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3297 - Jonage - Echange sans soulte entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune, de diverses parcelles de terrain situées boulevard Louis Pradel et rue de Verdun - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3312 - Poleymieux au Mont d'Or - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à Alliade Habitat, de l'immeuble situé 142, route de la Roche - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3316 - Caluire et Cuire - Protocole d'accord avec M. et Mme Lapeyre - Versement d'une indemnité transactionnelle - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral rapporte les dossiers n° B-2012-3268 à B-2012-3276, B-2012-3278 à B-2012-3285, B-2012-3287 à B-2012-3290, B-2012-3292, B-2012-3293, B-2012-3297, B-2012-3312 et B-2012-3316. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, j'ai divers dossiers en acquisition foncière.

Le dossier n° B-2012-3269 à Décines Charpieu dans le cadre de l'accessibilité au site du Montout accès Sud, concerne l'acquisition d'un terrain d'une surface de 223 mètres carrés à titre gratuit.

Le dossier n° B-2012-3272 à Bron, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier de Terrailon concerne l'acquisition d'un logement, d'une cave et des parties communes s'y rattachant pour un montant de 102 000 €.

Les dossiers n° B-2012-3273, B-2012-3275, B-2012-3278 et B-2012-3279 à Corbas, Feyzin, Meyzieu et Saint Genis Laval concernent, dans le cadre d'aménagement de voiries de proximité, l'acquisition de 736 mètres carrés de terrain à titre gratuit.

Les dossiers n° B-2012-3274, B-2012-3280 et B-2012-3281 à Décines Charpieu et Saint Genis les Ollières, toujours pour des opérations de voirie de proximité, concernent l'acquisition de terrains d'une surface de 171 mètres carrés pour un coût de 26 600 €.

Le dossier n° B-2012-3285 à Villeurbanne, dans le cadre du futur aménagement de la route de Genas, concerne l'acquisition d'un immeuble pour un montant de 360 000 €.

Le dossier n° B-2012-3276 à Lyon 2°, dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence, concerne la récupération d'un terrain de 4 324 mètres carrés à titre gratuit.

Le dossier n° B-2012-3282 à Saint Germain au Mont d'Or, dans le cadre de la ZAC de la Mendillonne, est relatif à la liquidation de cette ZAC et à la récupération des terrains d'emprise de voirie pour une surface de 8 989 mètres carrés, auprès de la SAS Beylat, à titre gratuit.

Le dossier n° B-2012-3283 à Vaulx en Velin, dans le cadre de l'aménagement du Carré de Soie, concerne l'acquisition d'une maison pour un montant de 430 000 €.

Le dossier n° B-2012-3284 à Villeurbanne, dans le cadre du projet urbain Centre, concerne l'acquisition d'un logement et des parties communes s'y rattachant pour un montant de 124 000 €.

Dans le cadre de cessions :

Le dossier n° B-2012-3287 à Bron, concerne la mise à disposition pour le relogement d'une famille, dans le cadre de l'ORU Terrailon, d'un logement, d'une cave et d'un parking pour un montant de 40 000 €.

Le dossier n° B-2012-3288 à Bron, dans le cadre de l'ORU Terrailon, concerne la cession d'un terrain de 1 600 mètres carrés pour un montant de 240 000 € TTC à l'association dénommée Collectif pour la construction de la mosquée de Bron Terrailon.

Le dossier n° B-2012-3289 à Genay, dans le cadre de la SCI du Grand Rieux et de la relocalisation de l'hypermarché Leclerc, concerne la cession d'un terrain de 11 mètres carrés à titre gratuit.

Le dossier n° B-2012-3292 à Saint Genis Laval, dans le cadre de l'extension du parc sportif, concerne la cession à la Ville, à la suite d'une préemption, d'une propriété pour un montant de 131 960 €.

Le dossier n° B-2012-3293 à Vernaison concerne la cession à la Commune, dans le cadre de la politique locale de l'habitat, d'une maison, d'un logement et de 6 lots de copropriété pour un montant de 230 000 €.

Le dossier n° B-2012-3268 à Décines Charpieu, dans le cadre de l'accessibilité au site du Montout, accès Sud, concerne l'abrogation de la décision n° B-2012-3063 du Bureau du 26 mars 2012.

Les dossiers n° B-2012-3270 et B-2012-3271 à Chassieu, Décines Charpieu et Pusignan concernent l'accessibilité au site du Montout, accès Sud et le parking des Panettes, et il s'agit pour ces 2 dossiers de verser une indemnité d'éviction agricole pour un montant de 643 755,27 €.

Le dossier n° B-2012-3290 à Lyon 7° concerne l'aménagement du parc d'activités Tony Garnier, et il s'agit d'autoriser la SERL à céder et modifier l'assiette du bail à construction à la SAS SERL@Immo.

Le dossier n° B-2012-3297 à Jonage dans le cadre d'aménagement de voirie et d'élargissement de remembrement, concerne la réalisation d'un échange sans soulte permettant ces aménagements.

Le dossier n° B-2012-3312 à Poleymieux au Mont d'Or, dans le cadre de la politique de l'habitat, concerne la mise à disposition par bail emphytéotique auprès d'Alliade Habitat, d'un logement PLAI avec un droit d'entrée de 80 000 €, d'un loyer de 1 € pour les 40 premières années et les 15 dernières années, d'un loyer annuel de 3 000 €.

Le dossier n° B-2012-3316 à Caluire et Cuire, concerne le versement d'une indemnité transactionnelle de 25 000 € pour

un abandon de recours sur un terrain préempté au profit du SYTRAL.

Voilà, monsieur le Président, j'en ai fini avec ces dossiers.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés, MM. Collomb, Darne, Bouju, et Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas) n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2012-3276, MM. Bouju, Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Barge, Da Passano et Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld) n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2012-3290, M. Brachet (pouvoir à M. Rivalta) n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2012-3312 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales), et M. Buna (pouvoir à M. Bouju) s'étant abstenu lors du vote des dossiers n° B-2012-3268 à B-2012-3271.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° B-2012-3277 - Meyzieu - Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire de l'esplanade Itzhak Rabin - Direction de la voirie -

N° B-2012-3286 - Transfert de propriété, sans indemnité, de matériel informatique de la Communauté urbaine de Lyon à la direction interdépartementale des routes Centre-Est - Approbation d'une convention - Direction de la voirie -

N° B-2012-3291 - Meyzieu - Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle des rues Méлина Mercouri et Jean-Louis Barrault - Acquisition, à titre gratuit, d'une emprise de terrain située à l'angle des rues Méлина Mercouri et Jean-Louis Barrault appartenant à la maison de retraite publique de Meyzieu - Direction de la voirie -

N° B-2012-3294 - Villeurbanne - Déclassement et cession d'une partie du domaine public située rue Francis de Pressensé, à l'angle de la rue Gervais Bussière - Acquisition d'une emprise de terrain située rue Francis de Pressensé, à l'angle de la rue Gervais Bussière, appartenant à la société Kaufman et Broad - Direction de la voirie -

N° B-2012-3295 - Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Reconnaissance du principe de déclassement futur d'une emprise d'environ 4 431 mètres carrés située place Salvador Allende - Autorisation de déposer une demande de permis de construire - Direction de la voirie -

N° B-2012-3296 - Villeurbanne - Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située rue Antoine Primat - Direction de la voirie -

N° B-2012-3298 - Lyon 7° - Déclassement et échange sans soulte de terrains, entre la Communauté urbaine de Lyon et la Compagnie Plastic Omnium, situés rue Henry Vallée et boulevard Jules Carteret - Direction de la voirie -

N° B-2012-3308 - Marchés communautaires attribués à la Société JC Decaux SA - Avenant collectif de transfert de marchés à la Société JC Decaux Mobilier Urbain devenue JC Decaux France - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° B-2012-3277, B-2012-3286, B-2012-3291, B-2012-3294 à B-2012-3296, B-2012-3298 et B-2012-3308. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier n° B-2012-3277 concerne la Commune de Meyzieu qui a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public de voirie communautaire de l'esplanade Itzhak Rabin. Le classement de cette emprise de 4 358 mètres carrés permet ainsi d'assurer une continuité dans l'entretien des espaces publics puisqu'elle est située au carrefour de l'avenue Lucien Buisson et de la rue René Fusier, 2 voies appartenant déjà au domaine public de voirie communautaire. Par délibération n° 2012.11.35 du 22 mars 2012, le Conseil municipal de Meyzieu a approuvé la cession à titre gratuit à la Communauté urbaine. L'ensemble des services communautaires consultés a émis un avis favorable. Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation, la présente opération est dispensée d'enquête publique.

Le dossier n° B-2012-3286 concerne le transfert de propriété, sans indemnité, de matériel informatique de la Communauté urbaine à la direction interdépartementale des routes Centre-Est. Au cours de l'année 2010, l'évolution de l'architecture du PC CRITER de la Communauté urbaine de Lyon a conduit au remplacement du matériel d'exploitation vidéo. Le déploiement d'une nouvelle génération de produits a rendu certains composants de l'ancien système non réutilisables dans le cadre des dispositifs actuels. La direction interdépartementale des routes Centre-Est (DIR CE) possède, au sein du PC OSIRIS d'Albertville, des équipements actifs de vidéosurveillance compatibles avec ces composants. Ainsi, le transfert du matériel dont la désignation ainsi que les principales caractéristiques sont présentées en annexe de la convention jointe permettra à la DIR CE d'entretenir son parc en cas de panne. La valeur historique de ces biens, acquis en 2000, est de 88 000 €. La convention soumise à l'approbation du Bureau consiste à conclure entre la DIR CE et la Communauté urbaine, la cession sans indemnité de 3 châssis équipés. Ils seront cédés en l'état, sans réserve et sans garantie, à compter de la date de remise effective des biens à la DIR CE. Ces biens seront sortis de l'inventaire comptable de la Communauté urbaine.

Le dossier n° B-2012-3291 à Meyzieu, se situe dans le cadre des régularisations foncières engagées à la suite de la construction de la maison de retraite publique de Meyzieu. Cette dernière a sollicité la Communauté urbaine afin d'obtenir la cession d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle des rues Méлина Mercouri et Jean-Louis Barrault. Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de la maison de retraite publique de Meyzieu, l'emprise d'une surface de 1 mètre carré. S'agissant d'une simple régularisation et eu égard à la faible superficie de l'emprise déclassée, les services communautaires n'ont pas été consultés dans le cadre de la procédure de déclassement. Dans le même temps, la maison de retraite publique de Meyzieu souhaite céder à la Communauté urbaine, une partie d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 8 mètres carrés. Cette cession permettra ainsi de clarifier la limite de propriété entre la parcelle cadastrée sous le numéro 91 de la section BZ et la limite apparente du domaine public communautaire. Aux termes du compromis, le présent échange est consenti sans soulte de part et d'autre, tous les frais y afférents étant supportés à parité par les co-contractants. La valeur d'échange produite par France domaine et retenue est à 8 € pour le terrain de la maison de retraite publique de Meyzieu et à 1 € pour le terrain de la Communauté urbaine.

Le dossier n° B-2012-3294 à Villeurbanne, se situe dans le cadre d'une opération immobilière visant à produire 38 logements neufs dont 10 logements sociaux, au droit des numéros 29 et 31 de la rue Francis de Pressensé à Villeurbanne, la société

Kaufman et Broad a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession d'une partie du domaine public communautaire. Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de la société Kaufman et Broad, l'emprise d'une surface de 6 mètres carrés environ. L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de différents réseaux et leur dévoiement éventuel est à la charge exclusive de la société Kaufman et Broad. Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation, cette opération est dispensée d'enquête publique. Dans le même temps, la société Kaufman et Broad souhaite céder à la Communauté urbaine une parcelle de terrain nu située à la même adresse d'une superficie de 2 mètres carrés environ. Aux termes du compromis, le présent échange est consenti avec soulte au profit de la Communauté urbaine, d'un montant de 2 100 €, tous les frais y afférents étant supportés par la société Kaufman & Broad. La parcelle de terrain d'environ 6 mètres carrés est cédée par la Communauté urbaine pour un montant de 3 000 €, celle cédée par la société Kaufman et Broad d'environ 2 mètres carrés est effectuée pour un montant de 900 €.

Le dossier n° B-2012-3295 à Saint Fons démontre que l'évolution démographique récente de la Commune rend nécessaire l'adaptation des capacités d'accueil scolaire. La Commune a donc fait le choix, fin 2009, de construire un nouvel équipement scolaire dans le quartier de l'Arsenal, sur la place Salvador Allende. Le nouvel équipement scolaire sera construit dans le prolongement du Centre petite enfance, en façade de la rue Mathieu Dussurgey et, en partie, sur la place Salvador Allende. L'emprise d'environ 4 431 mètres carrés, située sur la place Salvador Allende et nécessaire à la construction de l'équipement scolaire, fait aujourd'hui partie du domaine public communautaire. Cette emprise doit donc faire l'objet d'une procédure de déclassement, en vue d'être cédée à la Commune pour la réalisation de cet équipement. Des études techniques ont, d'ores et déjà, été engagées par les services de la Communauté urbaine en vue de ce déclassement. Il est donc proposé que la Communauté urbaine prenne acte du principe du déclassement de l'emprise d'environ 4 431 mètres carrés située place Salvador Allende à Saint Fons.

Le dossier n° B-2012-3296 à Villeurbanne concerne le déclassement d'une partie du domaine public communautaire. Dans le cadre d'un projet global, la direction du foncier et de l'immobilier souhaite aujourd'hui obtenir le déclassement d'une partie du domaine public communautaire d'une surface de 6 mètres carrés environ située au droit du numéro 59 de la rue Antoine Primat afin de l'intégrer au domaine privé de la Communauté urbaine en vue de l'aliénation future de l'ensemble du tènement. A l'issue de la procédure de désaffectation et de déclassement, cette partie aura donc réintégré en pleine propriété le domaine privé de la Communauté urbaine et pourra ainsi être aliénée. L'ensemble des services communautaires consultés est favorable au déclassement de cette partie du domaine public de voirie. Ce déclassement ne remettant pas en cause les conditions de desserte, elle est dispensée d'enquête publique.

Concernant le dossier n° B-2012-3298 à Lyon 7^e, dans le cadre d'un déclassement, la Compagnie Plastic Omnium envisage la réalisation d'un programme de 33 000 mètres carrés de surface plancher de bureaux et a déposé un permis de construire sur un tènement constitué de 7 parcelles lui appartenant, situé au 19, boulevard Jules Carteret. Ce tènement appartenant à la Compagnie Plastic Omnium est concerné

par des emplacements réservés au plan local d'urbanisme (PLU) au profit de la Communauté urbaine pour la réalisation de voiries. La Compagnie Plastic Omnium et la Communauté urbaine ont convenu d'un échange de terrains afin de permettre la réalisation de cette opération. Pour mener à bien cette opération, la Communauté urbaine doit acquérir un terrain nu appartenant à la Compagnie Plastic Omnium d'une surface totale de 2 373 mètres carrés en premier lieu. En contrepartie, la Communauté urbaine de Lyon doit céder à la Compagnie Plastic Omnium une partie de la rue Henry Vallée à Lyon 7°, pour une surface de 13 mètres carrés environ.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement. L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de 3 réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser (ERDF, éclairage public et France Télécom). Leur dévoiement éventuel est à la charge exclusive de la Compagnie Plastic Omnium. Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation, elle est dispensée d'enquête publique. Aux termes du compromis, le présent échange sera consenti sans soulte, de part et d'autre, tous les frais y afférents étant supportés à parité par les cocontractants, pour une valeur des biens immobiliers échangés fixée à 14 700 €.

Le dossier n° B-2012-3308 concerne un avenant collectif de transfert de marchés. Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la Société JC Decaux Mobilier urbain devenue JC Decaux France à se substituer ainsi à la société JC Decaux SA dans les marchés communautaires. 2 marchés passés avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldés sont concernés :

- n° 2004-041060F-00 : mise à disposition, exploitation d'abris voyageurs et d'un parc de vélos,

- n° 2010-10445711-01 : fourniture et pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement sur le territoire de la Communauté urbaine.

Cet avenant ne change en rien les clauses des 2 marchés.

Voilà, monsieur le Président pour l'ensemble des dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° B-2012-3299 - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - La Mulatière - Lyon 9° - Lyon 5° - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2° - Fontaines sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'art public - Autorisation de déposer une déclaration préalable pour l'oeuvre Les lanternes de l'île Barbe à Lyon 9° - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° B-2012-3314 - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - La Mulatière - Lyon 9° - Lyon 5° - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2° - Fontaines sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'art public - Approbation de la convention de mécénat entre Apicil Prévoyance

et la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° B-2012-3315 - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - La Mulatière - Lyon 9° - Lyon 5° - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2° - Fontaines sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'art public - Approbation de la convention de mécénat club des partenaires entre Rhône Saône Développement et la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas rapporte les dossiers n° B-2012-3299, B-2012-3314 et B-2012-3315. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ces dossiers concernent les Rives de Saône.

Le dossier n° B-2012-3299 concerne les Communes de Saint Romain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, La Mulatière, Lyon 9°, Lyon 5°, Genay, Neuville sur Saône, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Caluire et Cuire, Lyon 4°, Lyon 1^{er}, Lyon 2°, Fontaines sur Saône et Saint Germain au Mont d'Or. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à déposer la déclaration préalable portant sur l'oeuvre de Jean-Michel Othoniel, "Les lanternes de l'île Barbe". Elles seront constituées de perles de verre de Murano, dans lesquelles seront insérées des LED et installées sur des mâts de 6,50 mètres de haut.

Le dossier n° B-2012-3314 à Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, La Mulatière, Lyon 9°, Lyon 5°, Genay, Neuville sur Saône, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Caluire et Cuire, Lyon 4°, Lyon 1^{er}, Lyon 2°, Fontaines sur Saône et Saint Germain au Mont d'Or, et le dossier n° B-2012-3315 à Saint Romain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, La Mulatière, Lyon 9°, Lyon 5°, Genay, Neuville sur Saône, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Caluire et Cuire, Lyon 4°, Lyon 1^{er}, Lyon 2°, Fontaines sur Saône et Saint Germain au Mont d'Or concernent des conventions de mécénat.

Le premier dossier avec Apicil Prévoyance fixe le montant de financement à hauteur de 100 000 € et le second dossier avec Rhône Saône Développement à hauteur de 10 000 €. Voilà monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° B-2012-3300 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité Nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Décision modificative à la décision n° B-2012-2971 du Bureau du 6 février 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2012-3301 - Garanties d'emprunts accordées à la SA HLM Alliage Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Pédrini rapporte les dossiers n° B-2012-3300 et B-2012-3301. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PEDRINI, rapporteur : Merci monsieur le Président, seulement 2 dossiers sur les garanties d'emprunts aujourd'hui.

Le dossier n° B-2012-3300 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Cité Nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il s'agit d'une décision modificative à la décision n° B-2012-2971 du Bureau du 6 février 2012. Pour cet organisme l'emprunt garanti à 85 % concerne 18 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et le montant total garanti et de 1 497 700 €.

Le dossier n° B-2012-3301 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA HLM Alliade Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Pour cet organisme l'emprunt garanti à 85 % concerne 100 logements d'acquisition-amélioration, 76 logements en prêt locatif à usage social (PLUS) et 24 logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). Le montant total garanti est de 7 395 406 €. Voilà monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet (pouvoir à M. Rivalta) n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2012-3301 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PEDRINI.

N° B-2012-3302 - Conception, réalisation et installation de tous types de panneaux et supports de communication - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRESIDENT : Je rapporte le dossier n° B-2012-3302.

M. LE PRESIDENT : Y-a-t-il des remarques ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° B-2012-3303 - Nettoyage mécanique des équipements industriels de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon-Sud - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° B-2012-3313 - Concession de licence pour l'exploitation d'une innovation - Approbation d'une convention - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld rapporte les dossiers n° B-2012-3303 et B-2012-3313. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, 2 dossiers dont le Vice-Président Thierry Philip m'a dit le plus grand bien.

Le dossier n° B-2012-3303 vous autorise, monsieur le Président, à signer le marché relatif au nettoyage mécanique des équipements industriels de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon-Sud. Il comporte un engagement de commande minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC.

Le dossier n° B-2012-3313 concerne une concession pour l'exploitation d'une innovation : monsieur Santiago Cortès a inventé une déneigeuse-saleuse manuelle, associant un

distributeur de sel du commerce et une lame à neige en forme d'étrave, ayant la particularité de déneiger et de saler simultanément. C'est le principe du 2 en 1. On peut le décliner sur d'autres inventions.

La Communauté urbaine a reconnu l'innovation de ce procédé au regard des procédés existants et a revendiqué la priorité dans son exploitation. C'est pourquoi elle souhaite rémunérer Monsieur Cortès en contrepartie de l'exploitation de cette innovation. On vous demande simplement d'approuver une convention pour que monsieur Santiago Cortès cède les droits de reproduction et de représentation attachés à son innovation pour la modique somme de 500 € TTC.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° B-2012-3304 - Fourniture et maintenance du matériel d'inspection télévisée Hydrovidéo - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée sans mise en concurrence avec l'entreprise Hydrovidéo - Direction de l'eau -

N° B-2012-3306 - Oullins - Restructuration du collecteur Yzeron - Tronçons 1.3 et 1.4 - Construction d'un collecteur d'un diamètre 1 800 millimètres et d'un diamètre 300 millimètres - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'eau -

N° B-2012-3307 - Saint Fons - Feyzin - Emissaire du plateau Sud-Est (EPSE) de Lyon - Travaux de construction d'un collecteur visible sous l'autoroute A7 et la RD 312 - Lots n°1 et 2 - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° B-2012-3304, B-2012-3306 et B-2012-3307. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues le dossier n° B-2012-3304 concerne la fourniture et la maintenance du matériel d'inspection télévisée pour les réseaux Hydrovidéo. Il s'agit d'une procédure adaptée sans mise en concurrence avec l'entreprise Hydrovidéo. La société a fourni une attestation justificative de ses droits d'exclusivité pour une durée ferme de 4 ans, pour un montant global maximum de 380 000 € HT, soit 454 480 € TTC.

Le dossier n° B-2012-3306 à Oullins concerne la restructuration du collecteur Yzeron des tronçons 1.3 et 1.4. On pose un collecteur d'un diamètre 1 800 millimètres et d'un diamètre 300 millimètres. Il s'agit d'une autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec le groupement d'entreprises SADE/SMCE REHA/NOUVETRA pour un montant de 2 527 940 € HT, soit 3 023 416,24 € TTC.

Le dossier n° B-2012-3307 à Saint Fons et Feyzin concerne l'émissaire du plateau Sud-Est (EPSE) de Lyon. Ce sont les travaux de construction d'un collecteur visible sous l'autoroute A7 et la RD 312 Il y a 2 lots : le lot n° 1 est la construction de l'émissaire et le lot n° 2 est la mise en place d'un jeu de vannes. La commission permanente d'appel d'offres propose de retenir pour le lot n° 1, le groupement d'entreprises SOGEA RHÔNE-ALPES/GANTELET GALABERTHIER/TOURNAUD, pour un montant de 2 196 110 € HT, soit 2 626 547,56 € TTC, et pour le lot n° 2, concernant les vannes chambre, le groupement

d'entreprises INEORESEAUXT/GANTELET GALABERTHIER, pour un montant de 303 038,49 € HT, soit 362 434,03 € TTC.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° B-2012-3305 - Lyon 7° - Parc Blandan - Entités esplanade et douves - Aménagement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Buna rapporte le dossier n° B-2012-3305. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BOUJU, rapporteur, en remplacement de M. le Vice-Président Buna, absent : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° B-2012-3305 à Lyon 7° concerne la première phase des travaux, soit l'esplanade et les douves, du parc Blandan. Il s'agit de vous autoriser à signer les marchés des différents lots (lots n° 1 à 9).

Les crédits sont et seront inscrits au budget principal, au budget annexe des eaux et au budget annexe de l'assainissement en 2012 et les années suivantes.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BOUJU, en remplacement de M. le Vice-Président Buna, absent.

N° B-2012-3309 - Prestations de travaux d'imprimerie - Lot n° 2 : travaux d'impression de documents administratifs pour les services communautaires - Autorisation de signer un avenant de transfert du marché au profit de la société COM & GRAPH IMPRESSIONS - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2012-3324 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin et Mme la Vice-Présidente Dounia Besson pour un déplacement à Sétif (Algérie) - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° B-2012-3325 - Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Hubert Julien-Laferrière et Bruno Charles pour une mission à Rio de Janeiro (Brésil) - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih rapporte les dossiers n° B-2012-3309, B-2012-3324 et B-2012-3325. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Monsieur le Président, le dossier n° B-2012-3309 concerne l'approbation d'un avenant de transfert du marché n° 09420789 attribué à l'entreprise BRETIN et relatif à des travaux d'impression de documents administratifs pour les services communautaires au profit de la société COM & GRAPH IMPRESSIONS. La société BRETIN ayant été dissoute à compter le 31 décembre 2011.

Le dossier n° B-2012-3324 demande d'accorder un mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin ainsi qu'à madame la Vice-Présidente Dounia Besson pour une mission à Sétif (Algérie) du 18 au 21 juin 2012. Les objectifs de

ce déplacement sont de faciliter les relations économiques entre les entreprises lyonnaises, PME notamment, et algériennes ainsi que de faire un point d'étape sur l'avancement de l'accord de coopération décentralisée entre les 2 collectivités.

Le dossier n° B-2012-3325 demande d'accorder un mandat spécial à messieurs les Vice-Présidents Hubert Julien Laferrière et Bruno Charles pour une mission à Rio de Janeiro (Brésil) du 16 au 23 juin 2012. Messieurs les Vice-Présidents Hubert Julien Laferrière et Bruno Charles ont été invités à participer à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

Est-ce que vous me permettez de continuer avec les dossiers de monsieur le Vice-Président Blein, monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT : Il faudrait limiter les trajets à Rio de Janeiro car nos amis du groupe Europe Ecologie-Les Verts vont demander à ce que l'on compense sérieusement l'empreinte carbone. Continuez.

N° B-2012-3311 - Lyon 3° - Restructuration du restaurant administratif - Lot n° 3 : déconstruction, maçonnerie - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2012-3326 - Lyon 3° - Restructuration du restaurant administratif - Lot n° 1 : cuisine et restaurant provisoires - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Blein rapporte les dossiers n° B-2012-3311 et B-2012-3326. Monsieur Blein, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président Blein, absent : Les dossiers n° B-2012-3311 et B-2012-3326 à Lyon 3°. Il s'agit de 2 avenants concernant la restructuration du restaurant administratif à la suite d'une dégradation, par une société du chantier, d'un clapet coupe feu amianté dans un local technique, et compte tenu des délais nécessaires au désamiantage de cet équipement, la durée du chantier a dû être de nouveau prolongée.

Le dossier n° B-2012-3311 propose d'approuver l'avenant n° 2 au marché conclu avec l'entreprise PEIX pour la restructuration du restaurant administratif, lot n° 3 : déconstruction, maçonnerie.

Le dossier n° B-2012-3326 propose d'approuver l'avenant n° 2 au marché conclu avec l'entreprise MODUL KIT pour la restructuration du restaurant administratif, lot n° 1 : cuisine et restaurant provisoires.

J'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH, en remplacement de M. le Vice-Président Blein, absent.

N° B-2012-3310 - Anneau des Sciences - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études préalables et d'expertises pluridisciplinaires pour la réalisation du tronçon ouest périphérique (TOP) - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Egis France - Direction des grands projets -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien rapporte le dossier n° B-2012-3310. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'un dossier que m'a sous-traité monsieur le Vice-Président Desseigne, dans le cadre de l'Anneau des Sciences, concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études préalables et d'expertises pluridisciplinaires pour la réalisation du tronçon ouest périphérique (TOP). Il s'agit de l'autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Egis France. Cette société a souhaité réunir, en son sein, les activités du GIE Egis Route France et celles de la société Egis Mobilité a effet du 30 juin 2011. C'est juste un transfert par rapport au nom initial.

M. LE PRESIDENT : Ce dossier ne va pas être facile mais il faut le faire. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° B-2012-3317 - Bron - Quartier Parilly - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à l'OPH du Rhône et à la Commune - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2012-3318 - Décines Charpieu - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Isère, l'OPH du Rhône, Alliage Habitat et la Commune de Décines Charpieu - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2012-3319 - Grigny - Quartier du Vallon - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution d'une subvention à la Commune - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2012-3320 - Lyon - Quartiers de la Duchère, Vergoin, Langlet Santy, Etats-Unis, Mermoz, Guillotière, Gerland, Janin et Jeunet, Moncey, Pentes de la Croix-Rousse, tous quartiers - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à Alliage Habitat, Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, 124 service régie de quartier, ALTM, OPH Grand Lyon Habitat, Régie de quartier Euréqua, Régie de quartier, MJC Laënnec-Mermoz, et Ville de Lyon - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2012-3321 - Meyzieu - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution d'une subvention à la Commune de Meyzieu - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2012-3322 - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à Grand Lyon Habitat, Dynacité, Alliage Habitat, Aralis, ABC HLM et la Commune de Vaulx en Velin - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2012-3323 - Villeurbanne - Quartiers Les Brosses, les Buers, Monod, Saint Jean et Tonkin - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à Alliage Habitat et l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne Est Habitat - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Charrier rapporte les dossiers n° B-2012-3317 à B-2012-3323. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARRIER, rapporteur : Monsieur le Président, ces 7 dossiers s'inscrivent dans la mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et plus particulièrement dans le volet gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP), programmation 2012. Ils concernent les Communes de Bron, Décines Charpieu, Grigny, Lyon, Meyzieu, Vaulx en Velin et Villeurbanne. Je vous renvoie aux décisions pour préciser le détail des actions et les financements qui sont inscrits dans des conventions qu'il nous faut approuver. Avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet (pouvoir à M. Rivalta) n'ayant pas pris part au débat ni au vote des dossiers n° B-2012-3318 à B-2012-3320, B-2012-3322 et B-2012-3323 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARRIER.

La séance est levée à 11 heures 45.
